conforme au règlement (CE) nº 1907/2006

ADDINOL Wear Protect RS 2 MO

Date de révision: 02.08.2023 Code du produit: 717269 Page 1 de 17

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

ADDINOL Wear Protect RS 2 MO

UFI: DRF2-12UV-M20Q-VQXA

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange

Lubrifiant et additif.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fabricant

Société: ADDINOL Lube Oil GmbH

Gebäude 4609

Rue: Am Haupttor Lieu: D-06237 Leuna

Téléphone: +49 (0) 3461 845-0 Téléfax: +49 (0) 3461 845-555

e-mail: info@addinol.de
Interlocuteur: Service technique
Internet: www.addinol.de

Service responsable: Service technique d'ADDINOL

Fournisseur

Société: LUBRICOAT B.V.
Rue: Nijverheidsbuurt 6
Lieu: B-3474 LB Zegveld

Téléphone: +31 172 438 394 Téléfax: +31 172 419 538

e-mail: info@lubricoat.nl Internet: www.smeerprobleem.nl

1.4. Numéro d'appel d'urgence: BELGISCH ANTIGIFCENTRUM 070 245 245

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Règlement (CE) nº 1272/2008

Eye Irrit. 2; H319

Texte des mentions de danger: voir RUBRIQUE 16.

Le mélange est classé dangereux selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP].

2.2. Éléments d'étiquetage

Règlement (CE) nº 1272/2008

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette

Benzenesulfonic acid, C10-16-alkyl derivs., calcium salts

Sulfonic acids, petroleum, calcium salts

Acide benzenesulfonique, dérivés alkyles en C16-24, sels de calcium

C14-16-18 Alkyl phenol

Mention Attention

d'avertissement:

Pictogrammes:



conforme au règlement (CE) nº 1907/2006

ADDINOL Wear Protect RS 2 MO

Date de révision: 02.08.2023 Code du produit: 717269 Page 2 de 17

Mentions de danger

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Conseils de prudence

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection

des yeux/du visage/une protection auditive.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant

plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent

être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P501 Éliminer le contenu/récipient dans une installation d'incinération de déchets industriels.

Conseils supplémentaires

Le produit est classé et étiqueté conformément aux directives CE ou aux lois nationales respectives.

2.3. Autres dangers

En cas d'un maniement et d'une utilisation approprié le produit ne cause pas effets nocifs selon nos expériences et des informations mis à notre disposition.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Composants dangereux

Nº CAS	Substance			Quantité
	Nº CE	Nº Index	Nº REACH	
	Classification (Règlement (CE) nº 1	272/2008)		
68584-23-6	Benzenesulfonic acid, C10-16-alky	l derivs., calcium salts		5 - < 10 %
	271-529-4			
	Skin Sens. 1B; H317			
61789-86-4	Sulfonic acids, petroleum, calcium	salts		<3 %
	263-093-9		01-2119488992-18	
	Skin Sens. 1B; H317		•	
70024-69-0	Acide benzenesulfonique, dérivés a	1 - < 2,5 %		
	274-263-7		01-2119492616-28	
	Skin Sens. 1B; H317		•	
1335202-81-7	Benzenesulfonic acid, C10-13-alky	1 - < 2,5 %		
	932-231-6		01-2119560592-37	
	Skin Irrit. 2, Eye Dam. 1, Aquatic C	hronic 3; H315 H318 H	112	
68411-46-1	alkylated diphenylamine			0,5 - < 1 %
	270-128-1		01-2119491299-23	
	Repr. 2, Aquatic Chronic 3; H361f H	H412	•	
1190625-94-5	C14-16-18 Alkyl phenol			0,1 - < 0,3 %
	931-468-2		01-2119498288-1	
	Skin Sens. 1B, STOT RE 2; H317 I	H373		

Texte des phrases H et EUH: voir RUBRIQUE 16.

conforme au règlement (CE) nº 1907/2006

ADDINOL Wear Protect RS 2 MO

Date de révision: 02.08.2023 Code du produit: 717269 Page 3 de 17

Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA

Nº CAS	Nº CE	Substance	Quantité
	Limites de cond	centrations spécifiques, facteurs M et ETA	
68584-23-6	271-529-4	Benzenesulfonic acid, C10-16-alkyl derivs., calcium salts	5 - < 10 %
	dermique: DL5 >= 10 - 100	0 = > 5000 mg/kg; par voie orale: DL50 = > 16000 mg/kg	
61789-86-4	263-093-9	Sulfonic acids, petroleum, calcium salts	<3 %
	dermique: DL5 >= 10 - 100	0 = > 5000 mg/kg; par voie orale: DL50 = > 16000 mg/kg	
70024-69-0	274-263-7	Acide benzenesulfonique, dérivés alkyles en C16-24, sels de calcium	1 - < 2,5 %
	dermique: DL5	0 = > 4000 mg/kg; par voie orale: DL50 = > 16000 mg/kg	
1335202-81-7	932-231-6	Benzenesulfonic acid, C10-13-alkyl derivs., calcium salt	1 - < 2,5 %
	dermique: DL5	0 = > 2000 mg/kg; par voie orale: DL50 = 4445 mg/kg	
68411-46-1	270-128-1	alkylated diphenylamine	0,5 - < 1 %
	dermique: DL5	0 = > 2000 mg/kg; par voie orale: DL50 = > 5000 mg/kg	
1190625-94-5	931-468-2	C14-16-18 Alkyl phenol	0,1 - < 0,3 %
	dermique: DL5	0 = > 2000 mg/kg; par voie orale: DL50 = > 2000 mg/kg	

Information supplémentaire

DMSO-Extrakt < 3 %, IP 346.

Système de classification : la classification corresponds aux listes CE actuelles complétées par des données de la littérature et des indications des entreprises.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des mesures de premiers secours

Indications générales

Protection individuelle du premier sauveteur. Changer les vêtements imprégnés. Ne pas porter sur soi des chiffons imprégnés du produit.

Après inhalation

Veiller à un apport d'air frais. En cas des troubles graves ou persistants, appeler un médecin ou demander une aide médicale d'urgence.

Après contact avec la peau

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon. Changer les vêtements imprégnés. En cas d'irritations cutanées consulter un dermatologue.

Après contact avec les yeux

En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement en tenant les paupières ouvertes pendant 10 à 15 minutes sous l'eau courante. Consulter ensuite un ophtalmologiste.

Après ingestion

NE PAS faire vomir.

Rincer la bouche abondamment à l'eau. Appeler immédiatement un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune information disponible.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

Dioxyde de carbone (CO2). ABC-poudre Mousse. Jet d'eau en aspersion.

conforme au règlement (CE) nº 1907/2006

ADDINOL Wear Protect RS 2 MO

Date de révision: 02.08.2023 Code du produit: 717269 Page 4 de 17

Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant

Moyens d'extinction inappropriés

Jet d'eau à grand débit.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, risque de dégagement de: Monoxyde de carbone Dioxyde de carbone (CO2). suie.

5.3. Conseils aux pompiers

En cas d'incendie: Utiliser un appareil respiratoire autonome.

Information supplémentaire

Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant Utiliser un jet d'eau dans le périmètre de danger pour la protection des personnes et le refroidissement des récipients. En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées. Recueillir séparément l'eau d'extinction contaminée. Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Remarques générales

Sol dangereusement glissant en cas d'écoulement/de déversement du produit. Eviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Autres informations

Recueillir mécaniquement. L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales. Nettoyer soigneusement le sol et les objets souillés en se conformant aux réglementations relatives à l'environnement.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Maniement sûr: voir rubrique 7 Protection individuelle: voir rubrique 8 Section 12: Informations écologiques Evacuation: voir rubrique 13

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Consignes pour une manipulation sans danger

Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Préventions des incendies et explosion

Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.

Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail

Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail. Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé. Laver les vêtements souillés avant de les réutiliser. Au poste de travail, ne pas manger, ne pas boire, ne pas fumer ni priser.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage

Maintenir l'emballage au sec et bien fermé pour éviter une contamination et l'absorption d'humidité. Conserver le récipient bien fermé dans un endroit frais. Conserver/Stocker uniquement dans le récipient d'origine.

Conseils pour le stockage en commun

Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux.

Tenir à l'écart de: Comburant

Date d'impression: 02.08.2023

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) nº 1907/2006

ADDINOL Wear Protect RS 2 MO

Date de révision: 02.08.2023 Code du produit: 717269 Page 5 de 17

Information supplémentaire sur les conditions de stockage

Protéger contre: Radiations UV/rayonnement solaire. gel. forte chaleur.

Température de stockage conseillée : 5 - 40°C

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Indications détaillées: voir notice technique.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

conforme au règlement (CE) nº 1907/2006

ADDINOL Wear Protect RS 2 MO

Date de révision: 02.08.2023 Code du produit: 717269 Page 6 de 17

Valeurs de référence DNEL/DMEL

Nº CAS	Noms des agents			
DNEL type	, ,	Voie d'exposition	Effet	Valeur
68584-23-6	Benzenesulfonic acid, C10-16-alkyl derivs., calcium salts			
Salarié DNEL,	à long terme	par inhalation	systémique	11,75 mg/m³
Salarié DNEL,	à long terme	dermique	systémique	3,33 mg/kg p.c./jour
Salarié DNEL,	à long terme	dermique	local	1,03 mg/cm ²
Consommateu	r DNEL, à long terme	par inhalation	systémique	2,9 mg/m³
Consommateu	r DNEL, à long terme	dermique	systémique	1,667 mg/kg p.c./jour
Consommateu	r DNEL, à long terme	dermique	local	0,513 mg/cm ²
Consommateu	r DNEL, à long terme	par voie orale	systémique	0,833 mg/kg p.c./jour
61789-86-4	Sulfonic acids, petroleum, calcium salts			
Salarié DNEL,	à long terme	par inhalation	systémique	11,75 mg/m³
Salarié DNEL,	à long terme	dermique	systémique	3,33 mg/kg p.c./jour
Salarié DNEL,	à long terme	dermique	local	1,03 mg/cm ²
Consommateu	r DNEL, à long terme	par inhalation	systémique	2,9 mg/m³
Consommateu	r DNEL, à long terme	dermique	systémique	1,667 mg/kg p.c./jour
Consommateu	r DNEL, à long terme	dermique	local	0,513 mg/cm ²
Consommateu	r DNEL, à long terme	par voie orale	systémique	0,833 mg/kg p.c./jour
70024-69-0	Acide benzenesulfonique, dérivés alkyles en C16-24, sel	s de calcium		
Salarié DNEL,	à long terme	par inhalation	systémique	11,75 mg/m³
Salarié DNEL,	à long terme	dermique	systémique	3,33 mg/kg p.c./jour
Salarié DNEL,	à long terme	dermique	local	1,03 mg/cm ²
Consommateu	r DNEL, à long terme	par inhalation	systémique	2,9 mg/m³
Consommateu	r DNEL, à long terme	dermique	systémique	1,667 mg/kg p.c./jour
Consommateu	r DNEL, à long terme	dermique	local	0,513 mg/cm ²
Consommateu	r DNEL, à long terme	par voie orale	systémique	0,833 mg/kg p.c./jour
1335202-81- 7	Benzenesulfonic acid, C10-13-alkyl derivs., calcium salt			
Salarié DNEL,	à long terme	dermique	systémique	1,7 mg/kg p.c./jour
Consommateu	r DNEL, à long terme	dermique	systémique	85 mg/kg p.c./jour
Consommateu	r DNEL, aigu	par voie orale	systémique	89 mg/kg p.c./jour
68411-46-1	alkylated diphenylamine			
Salarié DNEL,	à long terme	par inhalation	systémique	0,6 mg/m³
Salarié DNEL,	à long terme	dermique	systémique	0,08 mg/kg p.c./jour
Consommateu	r DNEL, à long terme	par inhalation	systémique	0,14 mg/m³
Consommateu	r DNEL, à long terme	dermique	systémique	0,04 mg/kg p.c./jour

conforme au règlement (CE) nº 1907/2006

		ADDINOL Wear Pro	otect RS 2 MC)	
Date de révision	on: 02.08.2023	Code du produ	ıit: 717269		Page 7 de 1
Consommateu	ır DNEL, à long terme	ķ	par voie orale	systémique	0,04 mg/kg p.c./jour
1190625-94- 5	C14-16-18 Alkyl phenol				
Salarié DNEL,	à long terme	ķ	par inhalation	systémique	1,17 mg/m³
Salarié DNEL,	à long terme	c	dermique	systémique	0,3 mg/kg p.c./jour

conforme au règlement (CE) nº 1907/2006

ADDINOL Wear Protect RS 2 MO

Date de révision: 02.08.2023 Code du produit: 717269 Page 8 de 17

Valeurs de référence PNEC

Nº CAS	Noms des agents	
Milieu environ	nemental	Valeur
68584-23-6	Benzenesulfonic acid, C10-16-alkyl derivs., calcium salts	
Eau douce		1 mg/l
Eau douce (re	ejets discontinus)	10 mg/l
Eau de mer		1 mg/l
Sédiment d'ea	au douce	226000000 mg/kg
Sédiment mar	rin	226000000 mg/kg
Intoxication se	econdaire	16,667 mg/kg
Micro-organis	mes utilisés pour le traitement des eaux usées	1000 mg/l
Sol		271000000 mg/kg
61789-86-4	Sulfonic acids, petroleum, calcium salts	
Eau douce		1 mg/l
Eau douce (re	ejets discontinus)	10 mg/l
Eau de mer		1 mg/l
Sédiment d'ea	au douce	226000000 mg/kg
Sédiment mar	rin	226000000 mg/kg
Intoxication se	econdaire	16,667 mg/kg
Micro-organis	mes utilisés pour le traitement des eaux usées	1000 mg/l
Sol		271000000 mg/kg
70024-69-0	Acide benzenesulfonique, dérivés alkyles en C16-24, sels de calcium	
Eau douce		1 mg/l
Eau douce (re	ejets discontinus)	10 mg/l
Eau de mer		1 mg/l
Sédiment d'ea	au douce	226000000 mg/kg
Sédiment mar	rin	226000000 mg/kg
Intoxication se	econdaire	16,667 mg/kg
Micro-organis	mes utilisés pour le traitement des eaux usées	1000 mg/l
Sol		271000000 mg/kg
1335202-81- 7	Benzenesulfonic acid, C10-13-alkyl derivs., calcium salt	
Eau douce		0,023 mg/l
Eau douce (re	ejets discontinus)	0,01 mg/l
Eau de mer		0,002 mg/l
Sédiment d'ea	au douce	0,174 mg/kg
Sédiment mar	rin	0,017 mg/kg
Micro-organis	mes utilisés pour le traitement des eaux usées	3 mg/l
Sol		0,62 mg/kg
68411-46-1	alkylated diphenylamine	
Eau douce		0,034 mg/l
Eau douce (re	ejets discontinus)	0,51 mg/l
Eau de mer		0,003 mg/l
Sédiment d'ea	au douce	0,446 mg/kg

conforme au règlement (CE) nº 1907/2006

ADDINOL Wear Protect RS 2 MO

Date de révision: 02.08.2023 Code du produit: 717269 Page 9 de 17

Sédiment marin		0,045 mg/kg
Micro-organisr	nes utilisés pour le traitement des eaux usées	10 mg/l
Sol		1,76 mg/kg
1190625-94- 5	C14-16-18 Alkyl phenol	
Eau douce		0,1 mg/l
Eau douce (re	jets discontinus)	1 mg/l
Eau de mer		0,01 mg/l
Sédiment d'eau douce		4266,16 mg/kg
Sédiment marin		426,62 mg/kg
Intoxication secondaire		3,3 mg/kg
Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées		100 mg/l
Sol		852,58 mg/kg

Conseils supplémentaires

Recommended limit value for oil mist

TWA: 5 mg/m³ STEL: 10 mg/m³

Ne contient aucune substance en concentrations dépassant les limites fixées pour les postes de travail.

8.2. Contrôles de l'exposition





Contrôles techniques appropriés

S'assurer d'une ventilation suffisante et d'une aspiration ponctuelle au niveau des points critiques.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Protection des yeux/du visage

Lunettes de protection hermétiques. Normes DIN/EN: EN 166

Protection des mains

Porter les gants de protection homologués : Normes DIN/EN : EN ISO 374

Durée d'étanchéité en cas d'exposition permanente: 480 min

Matériau approprié: NBR (Caoutchouc nitrile). Epaisseur du matériau des gants: 0.4 mm.

Durée d'étanchéité en cas d'exposition aux éclaboussures: 30 min

Matériau approprié: NBR (Caoutchouc nitrile). Epaisseur du matériau des gants: 0.2 mm

Protection cutanée préventive avec une crème de protection dermique.

Protection de la peau

Porter un vêtement de protection approprié. Changer les vêtements imprégnés. Ne pas porter sur soi des chiffons imprégnés du produit.

Protection respiratoire

Le port d'un masque respiratoire protecteur n'est pas nécessaire si l'utilisation s'effectue conformément aux règles et dans des conditions normales. Lorsque les mesures techniques d'aspiration ou de ventilation ne sont pas possibles ou insuffisantes, il est indispensable de porter une protection respiratoire. Protection respiratoire avec filtre contre les gaz et vapeurs organiques de type A - point d'ébullition> 65 ° C: A1: <1000 ppm; A2:

conforme au règlement (CE) nº 1907/2006

ADDINOL Wear Protect RS 2 MO

Date de révision: 02.08.2023 Code du produit: 717269 Page 10 de 17

<5000 ppm; A3: <10 000 ppm.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

L'état physique: solide:
Couleur: gris - noir
Odeur: caractéristique
Seuil olfactif: non déterminé

Testé selon la méthode

Point de fusion/point de congélation:

Point d'ébullition ou point initial d'ébullition

Aucune donnée disponible

Aucune donnée disponible

et intervalle d'ébullition:

Inflammabilité:
Limite inférieure d'explosivité:
Limite supérieure d'explosivité:
Aucune donnée disponible
Limite supérieure d'explosivité:
Aucune donnée disponible
Point d'éclair:
Aucune donnée disponible
Température d'auto-inflammation:
Aucune donnée disponible
Température de décomposition:
Aucune donnée disponible
PH-Valeur:
non applicable

Viscosité cinématique: 220 mm²/s DIN 51562 - Huile de base

(à 40 °C)

Hydrosolubilité: insoluble

Solubilité dans d'autres solvants Aucune donnée disponible

Coefficient de partage n-octanol/eau:

Pression de vapeur:

Aucune donnée disponible

Aucune donnée disponible

Densité (à 20 °C): 0,9 g/cm³ DIN 51757

Densité de vapeur relative: Aucune donnée disponible

9.2. Autres informations

Informations concernant les classes de danger physique

Dangers d'explosion

Aucune donnée disponible

Température d'inflammation spontanée

solide: Aucune donnée disponible gaz: Aucune donnée disponible

Propriétés comburantes

Aucune donnée disponible

Autres caractéristiques de sécurité

Point d'écoulement:

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Le produit est stable si stocké à des températures ambiantes normales.

10.2. Stabilité chimique

Le mélange est chimiquement stable si les conditions de stockage, d'utilisation et les températures préconisées sont respectées.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Des produits de réaction dangereux ne sont pas connus.

10.4. Conditions à éviter

Cf. chapitre 7 D'autres mesures complémentaires ne sont pas nécessaires.

conforme au règlement (CE) nº 1907/2006

ADDINOL Wear Protect RS 2 MO

Date de révision: 02.08.2023 Code du produit: 717269 Page 11 de 17

Ne pas surchauffer pour éviter une décomposition thermique.

10.5. Matières incompatibles

Réagit avec les : Comburant, fortes

10.6. Produits de décomposition dangereux

En cas d'incendie, risque de dégagement de: Monoxyde de carbone Dioxyde de carbone (CO2). suie. Des produits de décomposition dangereux ne sont pas connus.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) nº 1272/2008

Toxicité aiguë

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Nº CAS	Substance					
	Voie d'exposition	Dose		Espèce	Source	Méthode
68584-23-6	Benzenesulfonic acid, C10-16-alkyl derivs., calcium salts					
	orale	DL50 mg/kg	> 16000	Rat	Study report (1981)	other: Section 772 .112-21 CFR 40
	cutanée	DL50 mg/kg	> 5000	Lapin	Study report (1981)	OECD Guideline 402
61789-86-4	Sulfonic acids, petroleum	, calcium sa	lts			
	orale	DL50 mg/kg	> 16000	Rat	Study report (1981)	other: Section 772 .112-21 CFR 40
	cutanée	DL50 mg/kg	> 5000	Lapin	Study report (1981)	OECD Guideline 402
70024-69-0	Acide benzenesulfonique	, dérivés alk	yles en C16	-24, sels de calcium	_	
	orale	DL50 mg/kg	> 16000	Rat	Study report (1981)	other: Section 772 .112-21 CFR 40
	cutanée	DL50 mg/kg	> 4000	Lapin	Study report (1986)	other: 40 CFR, Section 163.81-2, Federal
1335202-81- 7	Benzenesulfonic acid, C1	10-13-alkyl d	erivs., calciu	m salt		
	orale	DL50 mg/kg	4445	Rat	Study report	other: W.S. Spector, Handbook of Toxicol
	cutanée	DL50 mg/kg	> 2000	Rat	Study report (1986)	OECD Guideline 402
68411-46-1	alkylated diphenylamine					
	orale	DL50 mg/kg	> 5000	Rat	Study report (1982)	OECD Guideline 401
	cutanée	DL50 mg/kg	> 2000	Rat	Study report (1988)	OECD Guideline 402
1190625-94- 5	C14-16-18 Alkyl phenol					
	orale	DL50 mg/kg	> 2000	Rat	Study report (2014)	OECD Guideline 423
	cutanée	DL50 mg/kg	> 2000	Rat	Study report (2015)	OECD Guideline 402

Irritation et corrosivité

conforme au règlement (CE) nº 1907/2006

ADDINOL Wear Protect RS 2 MO

Date de révision: 02.08.2023 Code du produit: 717269 Page 12 de 17

Provoque une sévère irritation des yeux.

Corrosion/irritation cutanée: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Effets sensibilisants

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

11.2. Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

non applicable

Information supplémentaire

En cas d'un maniement et d'une utilisation approprié le produit ne cause pas effets nocifs selon nos expériences et des informations mis à notre disposition.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Mélange non-testé.

conforme au règlement (CE) nº 1907/2006

ADDINOL Wear Protect RS 2 MO

Date de révision: 02.08.2023 Code du produit: 717269 Page 13 de 17

Nº CAS	Substance						
	Toxicité aquatique	Dose		[h] [d]	Espèce	Source	Méthode
68584-23-6	Benzenesulfonic acid, C1	0-16-alkyl de	erivs., calciur	m salts			
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r mg/l	> 1000	72 h	Raphidocelis subcapitata	Study report (1994)	EPA OTS 797.1050
	Toxicité bactérielle aiguë	(CE50 mg/l)	> 10000	3 h	activated sludge of a predominantly domestic sewag	Study report (1994)	OECD Guideline 209
61789-86-4	Sulfonic acids, petroleum	, calcium sal	ts				
	Toxicité aiguë pour les poissons	LL50 mg/l	> 10000	96 h	Cyprinodon variegatus	Study report (1986)	OECD Guideline 203
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r mg/l	> 1000	72 h	Pseudokirchneriella subcapitata	Study report (1994)	EPA OTS 797.1050
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 mg/l	> 1000	48 h	Daphnia magna	Study report (1993)	EPA OTS 797.1300
	Toxicité bactérielle aiguë	(CE50 mg/l)	> 10000	3 h	activated sludge of a predominantly domestic sewag	Study report (1994)	OECD Guideline 209
70024-69-0	Acide benzenesulfonique	, dérivés alky	/les en C16-	24, sels	de calcium		
	Toxicité aiguë pour les poissons	LL50 mg/l	> 10000	96 h	Cyprinodon variegatus	REACh Registration Dossier	OECD Guideline 203
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r mg/l	> 1000	72 h	Pseudokirchneriella subcapitata	REACh Registration Dossier	EPA OTS 797.1050
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 mg/l	> 1000	48 h	Daphnia magna	REACh Registration Dossier	EPA OTS 797.1300
	Toxicité bactérielle aiguë	(CE50 mg/l)	> 10000	3 h	activated sludge of a predominantly domestic sewag	REACh Registration Dossier	OECD Guideline 209
1335202-81- 7	Benzenesulfonic acid, C1	0-13-alkyl de	erivs., calciur	m salt			
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 mg/l	1,67	96 h	Lepomis macrochirus	REACh Registration Dossier	other: US EPA, 1975. Reliability, deviat
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r	29 mg/l	96 h	Pseudokirchneriella subcapitata	Water Res. 16: 675-680. (1986)	other: ASTM 1984
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50	2,9 mg/l	48 h	Daphnia magna	Other company data (1990)	OECD Guideline 202
	Toxicité pour les poissons	NOEC mg/l	0,23	72 d	Oncorhynchus mykiss	Study report (2010)	Fertilized eggs of Salmo gairdneri were
	Toxicité pour les crustacés	NOEC mg/l	1,18	21 d	Daphnia magna	Publication (1979)	A modified 0.5-L proportional diluter wa
68411-46-1	alkylated diphenylamine						
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 mg/l	> 100	96 h	Danio rerio	Study report (1988)	OECD Guideline 203
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r mg/l	> 100	72 h	Desmodesmus subspicatus	Study report (2006)	OECD Guideline 201
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50	51 mg/l	48 h	Daphnia magna	Study report (2004)	OECD Guideline 202

conforme au règlement (CE) nº 1907/2006

ADDINOL Wear Protect RS 2 MO

Date de révision: 02.08.2023 Code du produit: 717269 Page 14 de 17

12.2. Persistance et dégradabilité

N'est pas facilement biodégradable (selon les critères OCDE). Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucune donnée disponible

Coefficient de partage n-octanol/eau

Nº CAS	Substance	Log Pow
68584-23-6	Benzenesulfonic acid, C10-16-alkyl derivs., calcium salts	> 4,46
61789-86-4	Sulfonic acids, petroleum, calcium salts	> 4,46
70024-69-0	Acide benzenesulfonique, dérivés alkyles en C16-24, sels de calcium	18,05
1335202-81-7	Benzenesulfonic acid, C10-13-alkyl derivs., calcium salt	2,89
68411-46-1	alkylated diphenylamine	6,66
1190625-94-5	C14-16-18 Alkyl phenol	> 16000000

FBC

Nº CAS	Substance	FBC	Espèce	Source
68411-46-1	alkylated diphenylamine	411	Cyprinus carpio	Study report (2000)

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune donnée disponible

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non-cibles, car aucun constituant ne répond aux critères.

12.7. Autres effets néfastes

Aucune donnée disponible

Information supplémentaire

Ne pas laisser s'échapper le produit de façon incontrôlée dans l'environnement.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Recommandations d'élimination

Ne doit pas être éliminé avec les déchets domestiques. Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

Code d'élimination des déchets - Produit

120112 DÉCHETS PROVENANT DE LA MISE EN FORME ET DU TRAITEMENT PHYSIQUE ET

MÉCANIQUE DE SURFACE DES MÉTAUX ET MATIÈRES PLASTIQUES; déchets provenant de la mise en forme et du traitement mécanique et physique de surface des métaux et matières plastiques; déchets de cires et graisses; déchet dangereux

L'élimination des emballages contaminés

Les emballages contaminés doivent être entièrement vidés et peuvent être réutilisés après un nettoyage adéquat. L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales. Les emballages ne pouvant pas être nettoyés doivent être éliminés.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Transport terrestre (ADR/RID)

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:

conforme au règlement (CE) nº 1907/2006

	ADDINOL Wear Protect RS 2 MO	
Date de révision: 02.08.2023	Code du produit: 717269	Page 15 de 17
14.2. Désignation officielle de	-	
transport de l'ONU:		
14.3. Classe(s) de danger pour le	-	
transport:		
14.4. Groupe d'emballage:	-	
Transport fluvial (ADN)		
14.1. Numéro ONU ou numéro	-	
<u>d'identification:</u>		
14.2. Désignation officielle de	-	
transport de l'ONU:		
14.3. Classe(s) de danger pour le	-	
transport:		
14.4. Groupe d'emballage:	-	
Transport maritime (IMDG)		
14.1. Numéro ONU ou numéro	-	
d'identification:		
14.2. Désignation officielle de	-	
transport de l'ONU:		
14.3. Classe(s) de danger pour le	-	
transport:		
14.4. Groupe d'emballage:	-	
Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)		
14.1. Numéro ONU ou numéro	-	
d'identification:		
14.2. Désignation officielle de	-	
transport de l'ONU:		
14.3. Classe(s) de danger pour le	-	
transport:		
14.4. Groupe d'emballage:	-	
14.5. Dangers pour l'environnement		
DANGEREUX POUR	Non	
L'ENVIRONNEMENT:		
14.6. Précautions particulières à prendre pa	ar l'utilisateur	

Unless specified otherwise, general measures for safe transport must be followed.

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

non applicable

Information supplémentaire

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Législation nationale

Classe risque aquatique (D): 2 - présente un danger pour l'eau

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pour les substances de ce mélange, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Modifications

conforme au règlement (CE) nº 1907/2006

ADDINOL Wear Protect RS 2 MO

Date de révision: 02.08.2023 Code du produit: 717269 Page 16 de 17

Cette fiche de données de sécurité comporte des modifications par rapport à la version précédente dans la (les) section(s): 2,3,7,8,9,10,12,16.

Abréviations et acronymes

ADR - Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route: ADN -Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voie de navigation intérieure; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; ATE - Estimations de la toxicité aiguë; CAO - Compagnie aérienne cargo; CAS - Service des résumés chimiques; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO -Organisation de l'aviation civile internationale; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISO - Organisation internationale de normalisation; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; Nch - Norme chilienne; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NTP - Programme de toxicologie national; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS -Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques: RID - Convention relative aux transports internationaux ferroviaires: SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; TDG - Transport des marchandises dangereuses; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; UNRTDG - Recommandations des Nations Unies relatives au transport des marchandises dangereuses; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable; WHMIS - Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail Pour la signification des abréviations et acronymes, voir: ECHA Guide relatif aux informations requises et évaluation de sécurité chimique. Chapitre R.20 (Tableau des termes et abréviations). Le produit est classé et étiqueté conformément aux directives CE ou aux lois nationales respectives.

Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) nº 1272/2008 [CLP]

Classification	Procédure de classification
Eye Irrit. 2; H319	Méthode de calcul

Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)

H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H361f	Susceptible de nuire à la fertilité.
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou
	d'une exposition prolongée.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Information supplémentaire

Le mélange est classé dangereux selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP].

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.

Le destinataire de notre produit est seul responsable du respect des lois et réglementations en vigueur.

Date d'impression: 02.08.2023

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) nº 1907/2006

ADDINOL Wear Protect RS 2 MO

Date de révision: 02.08.2023 Code du produit: 717269 Page 17 de 17

(Toutes les données concernant les composants dangereux ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)